

REÇU LE

10 JUIL. 2019

MAIRIE de SERQUEUX

MOTION de CENSURE contre l'implantation  
centres de finances public

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Rouen, le jeudi 27 juin 2019



Réf : NT/FB/BC n° 2019-24

Objet : Réforme visant à rationaliser les implantations en Seine-Maritime.

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Récemment, les services de la Direction Régionale des Finances Publiques ont présenté aux maires dont la ville accueille une présence des services fiscaux, une réforme visant à rationaliser les implantations en Seine-Maritime.

Cette réforme va voir disparaître des dizaines de centres de finances publiques dans notre Département, remplacés par des accueils de proximité qui devront être assurés par les communes ou les Maisons de Services au Public, sans aucune compensation financière.

C'est à la fois un nouveau transfert de charges non compensées mais surtout un abandon complet de certains territoires. Pays de Bray, Pays de Caux, Vallée de Seine verront quasiment disparaître la présence des trésoreries et le lien étroit que les percepteurs ont avec les élus locaux.

Cette réforme est aussi et surtout problématique pour nos concitoyens qui seront, une fois de plus, éloignés des services publics.

Dans l'état, la réforme proposée est tout simplement inacceptable et nécessite que nous nous mobilisions pour que le Gouvernement revoit sa copie.

Vous trouverez ci-joint le courrier que j'ai adressé à Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des comptes publics, (ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Normandie, Pierre-André Durand.)

Je reste à votre entière disposition pour vous soutenir dans vos démarches.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de toute ma considération.

Nelly TOCQUEVILLE  
Sénatrice de la Seine-Maritime

**Nelly  
TOCQUEVILLE**

*Sénatrice  
De la  
Seine-Maritime*

*Vice-Présidente  
De la  
Commission  
Aménagement du  
Territoire et du  
Développement Durable*

*Députée communautaire  
Membre du bureau de la  
Métropole Rouen-  
Normandie*

*Conseillère Municipale de  
Saint-Pierre-de-  
Manneville*

Monsieur Gerald DARMANIN  
Ministre de l'Action et des comptes publics  
139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Rouen, le jeudi 27 juin 2019



Réf : NT/FB/BC n° 2019-26

Objet : Réforme visant à rationaliser les implantations en Seine-Maritime.

Monsieur Le Ministre,

La Direction Régionale des Finances Publiques a récemment diffusé aux maires des communes et président d'EPCI qui accueillent des services des impôts, qu'il s'agisse des trésoreries, des services à destination des particuliers ou bien des entreprises, une carte destinée à envisager un certain nombre d'évolutions de l'implantation des services fiscaux dans le Département de la Seine-Maritime. Ces cartes sont accompagnées d'un courrier signé de votre main justifiant l'objectif de la réforme visant à renforcer la proximité de services de la DRFIP auprès de la population. Des réunions de concertation sont lancées depuis le 21 juin et la réforme doit aboutir d'ici le mois d'octobre.

Si l'implantation des centres principaux semble faire consensus, il n'en est pas de même pour celle des trésoreries ou Centres de Finances Publiques dont de très nombreuses implantations vont purement et simplement être rayées de la carte. Nombreux sont les élus qui s'inquiètent de voir disparaître de nouveaux services publics dans les territoires ruraux et périurbains et qui m'ont sollicitée en ce sens.

Si vos services annoncent un renforcement de la présence des services fiscaux en passant de 42 à 57 implantations, la réalité est toute autre.

La réalité, c'est tout simplement la fermeture de dizaines de centres des finances publiques dans tous les secteurs de la Seine-Maritime, plongeant des territoires entiers dans une forme de "désert" en terme de présence du service public des impôts. La vallée de Seine, le Caux Maritime, le Pays de Bray ne disposeront plus d'aucune présence de l'administration fiscale. Le nombre de trésoreries va passer de plus de 40 à une quinzaine à peine. Il ne s'agit pas d'une réorganisation mais d'un véritable démantèlement d'une administration pourtant présente depuis des décennies dans les territoires.

**Nelly  
TOCQUEVILLE**

*Sénatrice  
De la  
Seine-Maritime*

*Vice-Présidente  
De la  
Commission  
Aménagement du  
Territoire et du  
Développement Durable*

*Députée communautaire  
Membre du bureau de la  
Métropole Rouen-  
Normandie*

*Conseillère Municipale de  
Saint-Pierre-de-  
Manneville*



Je remets en cause l'expression de vos services qui annoncent l'augmentation de 42 à 57 implantations. C'est encore sur les collectivités que l'Etat va se défausser, une fois de plus. La très grande majorité des centres des finances publiques vont être transformés en accueil de proximité. Mais qu'est-ce qu'un accueil de proximité ? D'après les explications données par Mme Fabienne Dufay, Directrice régionale, ce sont les accueils des mairies ou des Maisons de Services Au Public (MSAP) bientôt appelées France Services qui vont assurer le premier contact avec le citoyen, sans aucune compensation financière. Les accueils seront chargés de recenser les demandes et de les transmettre à la DRFIP qui reprendra contact par téléphone avec l'administré ou bien via un rendez-vous sur place. Autant dire que cela va être simple...

Les accueils de proximité ne seront aucunement en mesure d'apporter des réponses aux administrés contrairement à ce qui se passe actuellement. De plus, les agents des collectivités seront les défouloirs d'administrés en colère, à juste titre.

Faut-il rappeler que le mouvement social de ces derniers mois provenait, pour partie, de ce sentiment d'abandon des territoires notamment dans les zones rurales et périurbaines. La mise en œuvre de cette réforme, telle qu'elle est présentée, ne va faire qu'accentuer ce sentiment. Les élus sont avant tout inquiets pour leurs administrés et notamment les plus fragiles et les moins mobiles. Avec ces choix, le sentiment de fracture territoriale, si présent chez nos concitoyens, ne va que se renforcer et risque d'être source de nouveaux mécontentements.

Par ailleurs, notre Département a cette spécificité d'être doté d'un nombre de communes important, bien au-dessus de la moyenne nationale. Cela explique, sans aucun doute, l'implantation actuelle de l'administration fiscale. La réforme va donc éloigner les élus de leur percepteur alors que le lien est fort et que ce dernier reste l'interlocuteur privilégié des élus locaux et leur porte d'entrée avec la DRFIP. Ce qui est proposé, à savoir la création de centres des finances publiques importants, regroupant un grand nombre d'agents, va voir ce lien disparaître. La création d'un correspondant « collectivité », par EPCI, ne pourra aucunement remplacer ce qui existe aujourd'hui.

De nombreux centres des finances publiques sont aujourd'hui sous-dotés en personnel parce que des emplois ont été retirés depuis des années. On nous explique que les centres à 2 agents ne fonctionnent pas bien mais pourquoi avoir autant réduit les effectifs alors que la masse de travail ne s'est pas réduite dans les mêmes proportions. C'est en quelque le syndrome du bureau de poste dont on réduit les horaires et qu'on ferme ensuite parce que la fréquentation s'effondre...



Il est bien évident que nous sommes conscients que l'administration fiscale doit changer, s'adapter aux nouvelles pratiques et qu'il faut tenir compte de la mise en place de l'impôt à la source et de la disparition de la taxe d'habitation.

Cependant, la proposition qui est faite par la DRFIP est tout simplement inacceptable tant elle met à mal l'équilibre des implantations des centres des finances publiques en Seine-Maritime. Vos services viennent de lancer la concertation, j'ose espérer qu'elle ne sera pas une concertation de façade et qu'elle permettra un vrai travail de réflexion. Personne ne peut accepter que des pans entiers du Département soient dépourvus de tout centre des finances publiques.

Il est urgent de remettre l'ouvrage sur le métier et de travailler en réelle concertation. Plutôt que de concentrer tous les moyens sur une quinzaine d'implantations, sans doute faut-il assurer un meilleur équilibre tant pour nos concitoyens que pour les élus. Si période d'échange il y a, c'est parce que des évolutions des cartes proposées sont possibles. Dans le cas contraire, il s'agirait d'un simulacre de discussions.

Espérant que vous entendrez ce besoin de concertation approfondie,

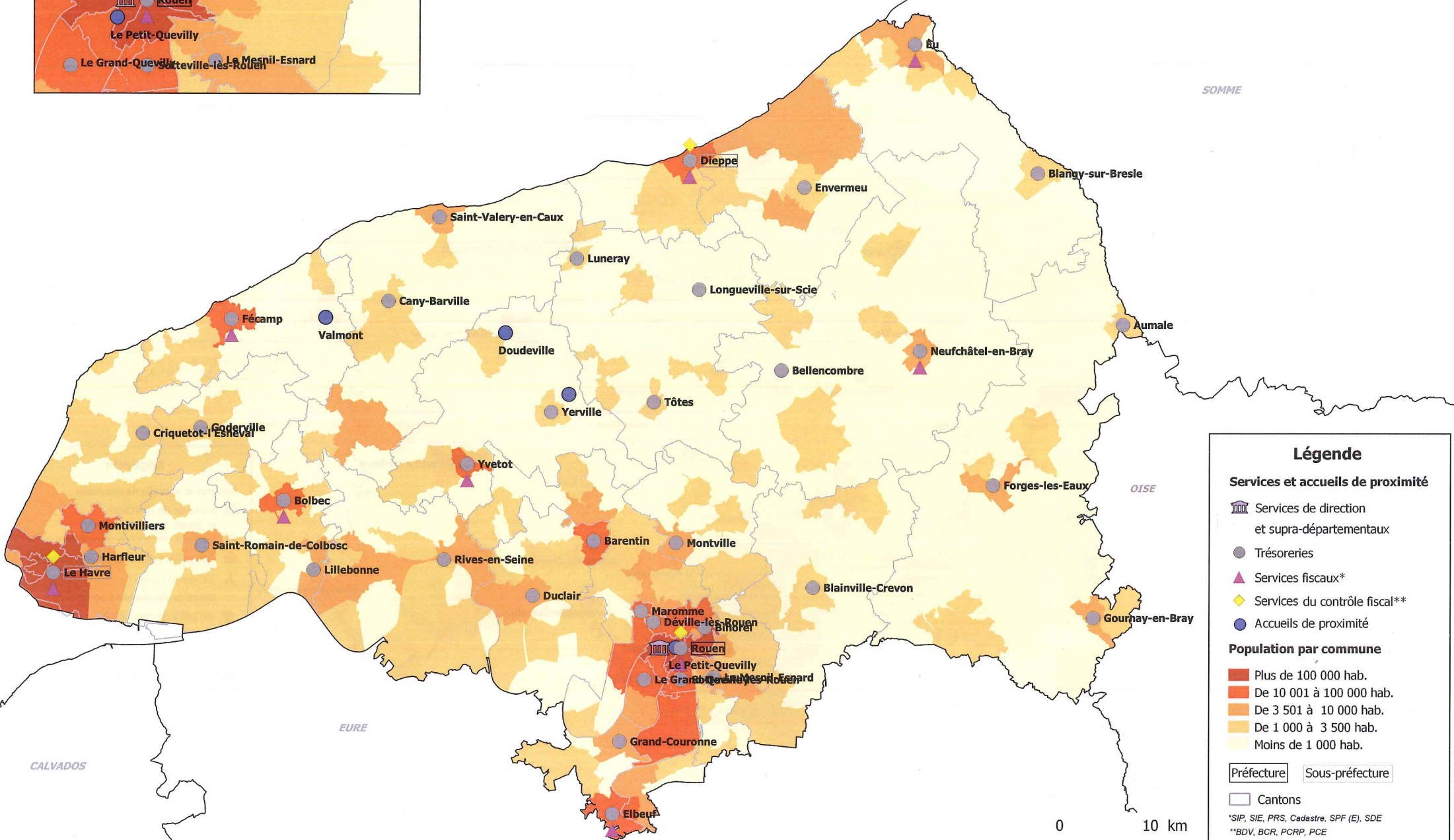
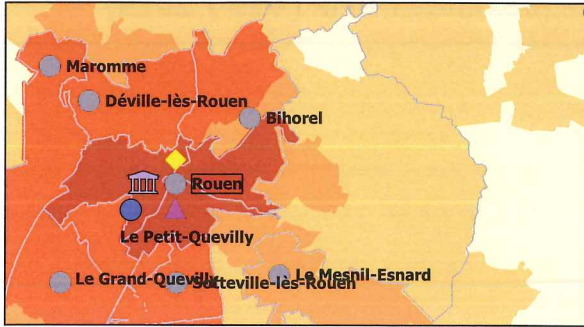
Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de toute ma considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Tocqueville", written in a cursive style.

Nelly TOCQUEVILLE  
*Sénatrice de la Seine-Maritime*

**Seine-Maritime (76) – Services de la DGFIP en 2019**  
**42 communes avec accueil de proximité DGFIP**

Zoom sur l'agglomération de Rouen



**Légende**

**Services et accueils de proximité**

- Services de direction et supra-départementaux
- Trésoreries
- Services fiscaux\*
- Services du contrôle fiscal\*\*
- Accueils de proximité

**Population par commune**

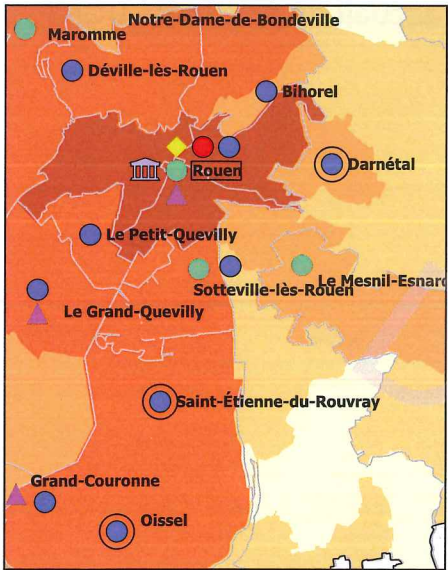
- Plus de 100 000 hab.
- De 10 001 à 100 000 hab.
- De 3 501 à 10 000 hab.
- De 1 000 à 3 500 hab.
- Moins de 1 000 hab.

Préfecture    Sous-préfecture

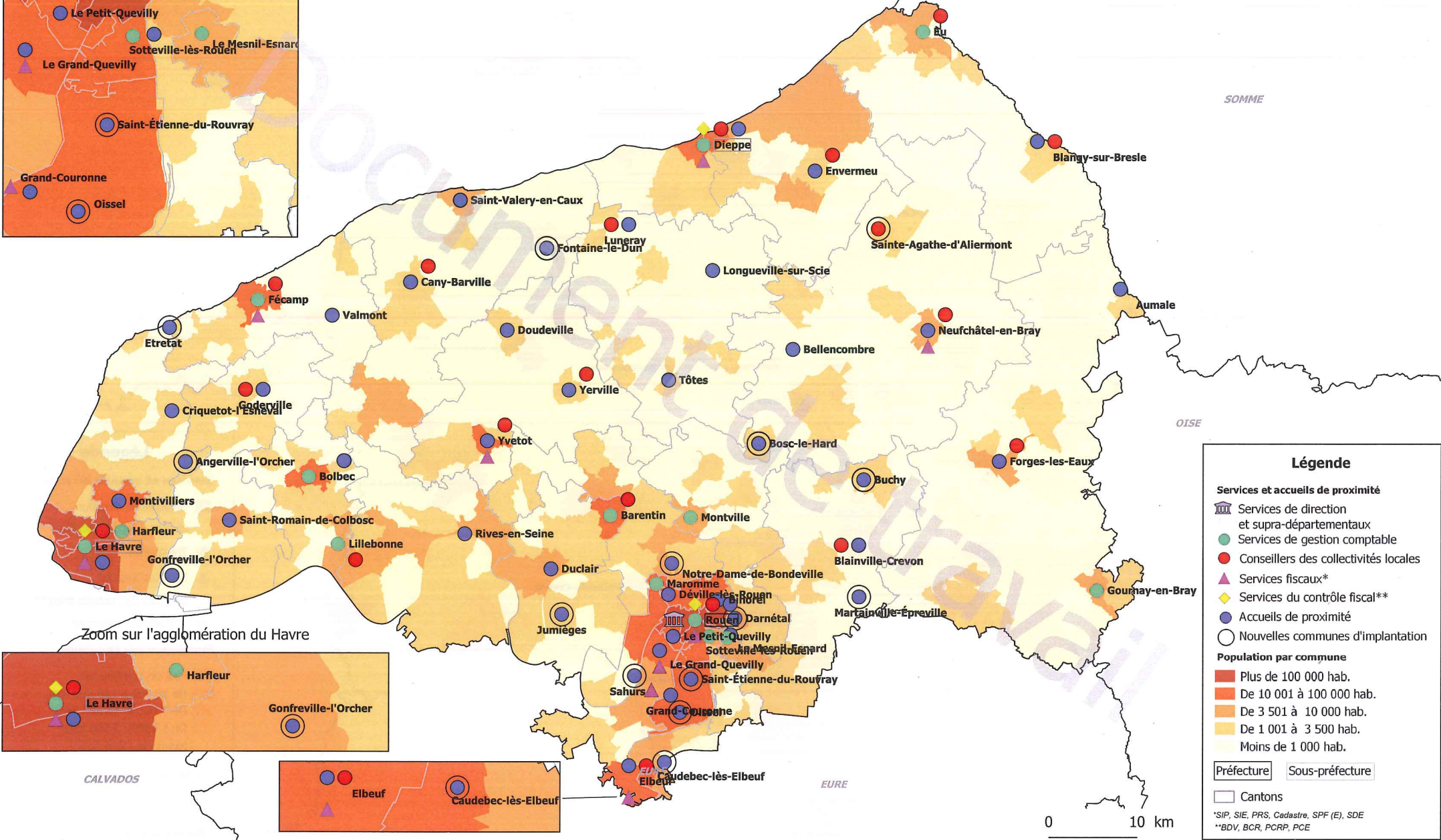
Cantons

\*SIP, SIE, PRS, Cadastre, SPF (E), SDE  
 \*\*BDV, BCR, PCRP, PCE

Zoom sur l'agglomération de Rouen



## Seine-Maritime (76) – Hypothèse d'organisation des services de la DGFIP 57 communes avec accueil de proximité DGFIP (+15 / 2019)



### Légende

**Services et accueils de proximité**

- Services de direction et supra-départementaux
- Services de gestion comptable
- Conseillers des collectivités locales
- Services fiscaux\*
- Services du contrôle fiscal\*\*
- Accueils de proximité
- Nouvelles communes d'implantation

**Population par commune**

- Plus de 100 000 hab.
- De 10 001 à 100 000 hab.
- De 3 501 à 10 000 hab.
- De 1 001 à 3 500 hab.
- Moins de 1 000 hab.

Préfecture   Sous-préfecture

Cantons

\*SIP, SIE, PRS, Cadastre, SPF (E), SDE  
\*\*BDV, BCR, PCR/P, PCE

Zoom sur l'agglomération du Havre

